

De : [Cappelletti Fabio](#) pour le compte de [Finances communales](#)
À : [Finances communales](#)
Cc : [ucv.ucv.ch](#); [info.adcv.ch](#); [DGAIC_PREF_Prefets](#)
Objet : Acomptes RFFA 2025
Date : mardi, 8 octobre 2024 17:31:00
Pièces jointes : [Acomptes_RFFA_2025.pdf](#)

Mesdames les boursières, Messieurs les boursiers,

Nous vous transmettons les montants des acomptes RFFA 2025 qui ont été calculés par l'Administration cantonale des impôts et qui vous seront versés avant fin mars 2025.

Cette répartition est basée sur les rendements effectifs 2023 sur le bénéfice et le capital des personnes morales mais sans tenir compte des rendements en négatif.

Vous trouverez également ce fichier sur notre site internet, à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/budgets-communaux>

Le total s'élève à CHF 35'207'000.- env. soit un montant inférieur à celui de l'année 2023 de CHF 36'462'000.- env. que nous avons retenu dans le fichier du décompte prévisionnel NPIV 2025.

Finalement comme nous le relevions déjà dans notre courriel du 10 juillet dernier concernant la NPIV, la répartition de la compensation RFFA utilisée pour le décompte prévisionnel NPIV 2025 ne correspond pas à celle établie par l'ACI, car elle a été établie à fin juin 2024 pour vous transmettre les chiffres de la péréquation le plus tôt possible.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Avec nos meilleures salutations

FABIO CAPPELLETTI
ADJOINT DE LA DIRECTRICE

Département des institutions, du territoire et du sport
Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

DIRECTION DES FINANCES COMMUNALES

Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne

+41 21 316 40 73

fabio.cappelletti@vd.ch / www.vd.ch/NPIV

VD.CH